

Rapport Annuel
2000



CHANGE DE LA BOURSE



CHANGE DE LA BOURSE



RAPPORT ANNUEL

Assemblée Générale Mixte
du 30 Mai 2001

S O M M A I R E

Rapport de gestion	3
Programme de rachat : note d'information	8
Rapports des commissaires aux comptes	10
Résolutions	12
Principes et Méthodes comptables d'évaluation	15
Bilans comparés	17
Comptes de résultat comparés	18
Notes annexes	20
VOYAGES BEAUVAU	24
Le titre en Bourse	28

Activité des différents départements de la société et de sa filiale en 2000

1°) LES JEUX ET LOTERIES

a) La Française des Jeux

Depuis l'origine, CHANGE DE LA BOURSE est lié aux activités de jeux, par l'intermédiaire de la Loterie Nationale puis du Loto National. Votre société garde des liens très étroits avec LA FRANÇAISE DES JEUX dans laquelle elle détient directement 2,626 % et siège à son Conseil d'Administration.

En 2000, le chiffre d'affaires de La Française des Jeux a progressé de 13,3 % pour atteindre 42,8 GF. Les principales variations portent sur les jeux suivants :

- les jeux on-line réalisent une progression exceptionnelle de 16,2 % due pour l'essentiel au réel succès de Rapido, jeu lancé en 1999 : pour les jeux de Loto proprement dit, seuls jeux auxquels votre société est encore directement intéressée, les enjeux collectés en 2000, et pour la première fois depuis 1991, progressent de 3,4 % (11 486 MF). Il faut noter la bonne tenue du jeu additionnel Jocker, lancé en octobre 1999 ;

- les jeux de loterie instantanée progressent de 10,7 % à 22 GF contre une baisse de 4,3 % à 20,3 GF en 1999. Ce secteur est porté par le succès du nouveau jeu Vegas, lancé en mars 2000. La Française des Jeux rééquilibre la gamme de ses jeux instantanés, qui se compose désormais de quatre jeux à 5 francs, six jeux à 10 francs et deux jeux à 20 francs.

Le conseil d'administration de La Française des Jeux a arrêté ses comptes pour l'exercice 2000 le 4 avril 2001. Ceux-ci font apparaître un bénéfice de 510 MF, à comparer aux 539 MF, 331 MF et 351 MF des trois exercices précédents. Après une affectation de 205 MF à la réserve spéciale des plus-values nettes à long terme et sous réserve de l'approbation de ces comptes par l'assemblée générale, votre société aurait vocation à percevoir en 2001 un dividende de l'ordre de 8 MF, à comparer à celui perçu en 2000 (14,1 MF).

b) résultats

Le produit net bancaire du secteur des jeux, déterminé avant imputation des frais de personnel afférents à l'exploitation, mais incluant le dividende de La Française des Jeux ressort à 19 664 KF à comparer aux 14 437 KF de l'exercice précédent.

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, pour - décisions ordinaires - délibérer sur notre gestion au cours de l'exercice 2000, en approuver les comptes et en affecter le résultat, approuver une convention réglementée, renouveler le mandat de l'un de vos administrateurs et ratifier la cooptation d'un nouvel administrateur, puis - décisions extraordinaires - approuver la cession de notre département titres et Bourse à Portzamparc Société de Bourse, approuver le retrait d'agrément d'établissement de crédit, le changement de dénomination sociale, la réduction du capital puis l'augmentation du capital social converti en euros.

Le résultat social de l'exercice est de 10 695 466,89 francs (8,52 % des fonds propres disponibles au 1^{er} janvier 2000, après distribution afférente à l'exercice 1999). La comparaison avec l'exercice de 1999 n'est pas significative (26 061 314,45 francs) : la société avait enregistré un produit exceptionnel de 22,3 MF suite à la cession de nos parts dans le Gie PRELO. Le produit brut bancaire est passé de 32 900 700,13 francs en 1999 à 40 228 328,76 francs en 2000 (+ 22,27 %), et le produit net bancaire a atteint 34 701 183,49 francs contre 25 156 864,21 francs (+ 35,7 %). L'évolution des frais de fonctionnement a été maîtrisée. Le présent rapport tente d'explicitier le résultat, et ses différentes composantes, en le replaçant dans son contexte.

Ces explications vous permettront tout à l'heure, lors du vote des résolutions, de nous témoigner votre soutien en approuvant nos initiatives. Votre Conseil gardant à l'esprit sa politique de rémunération des fonds que vous avez confiés à la société, vous propose la distribution au titre de 2000 d'un dividende à 1,68 euros (11,02 francs) par action auxquels s'ajouteront 0,84 euros d'avoir fiscal. La distribution globale devrait représenter 10,5 MF, soit un niveau identique à celui de l'exercice précédent. Compte-tenu de la réduction du capital à venir sur la base des actions auto-détenues au jour de cette assemblée, le dividende net par action est majoré de 10 %. Les actionnaires qui nous confient leurs capitaux voient ainsi leur fidélité une nouvelle fois récompensée.

2°) LE CHANGE (OR ET DEVICES)

Même si le niveau exceptionnel de 1998 n'a pas été retrouvé (8 360 KF), le produit net bancaire de ce département a connu une nette progression en 2000, passant de 7 642 KF en 1999 à 8 024 KF (+ 5 %). Cette évolution est surtout due à la marge dégagée par les opérations sur devises qui a progressé de 10,78 % de 5 817,3 KF à 6 444,6 KF malgré une fréquentation à nos guichets en diminution de 14 %.

Après deux excellentes années, les opérations sur métaux précieux (or et argent) ont dégagé un produit net bancaire de 1 438 KF, en baisse de 8,6 % par rapport à 1999 (1 573 KF) et de 12,1 % par rapport à 1998 (1 636 KF). Cette tendance a été freinée grâce à une présence active sur les marchés où nous nous attachons à profiter au mieux des opportunités qui gardent un caractère aléatoire.

3°) LA GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Le produit brut bancaire de gestion pour compte de tiers ressort à 3 305 KF (pour 9 mois) contre 3 092 KF (pour un an), le produit net bancaire atteint quant à lui 1 500 KF contre 1 465 KF en 1999.

L'an passé, nous vous signalions la mise à jour d'un détournement de fonds, dont le risque pour votre société a été entièrement provisionné lors de l'arrêté des comptes de 1999.

Pour des raisons de sécurité et pour concentrer tous nos efforts de développement vers des métiers conformes à notre stratégie, la direction générale en accord avec le Conseil d'administration a décidé de céder le département d'activité de prestataires de services d'investissement à Portzamparc Société de Bourse de Nantes désireuse de s'implanter sur la région marseillaise, avec effet 1^{er} octobre 2000. La plus-value exceptionnelle réalisée lors de cette vente est de 2 550 KF. Le Conseil vous demandera d'approuver cette décision lors du vote des résolutions.

4°) NOTRE TRÉSORERIE

Les fonds dont dispose la société, qu'ils proviennent de sa trésorerie propre ou des dépôts de la clientèle, ont toujours constitué une source de revenus justifiant une attention particulière.

Ces disponibilités ont dégagé 4 985 KF contre 1 249 KF en 1999, soit un rendement de 5,6 %.

La société a adapté sa gestion de trésorerie à la politique globale de gestion des risques et à l'évolution des marchés de capitaux. Par conséquent, elle a opté pour une gestion des fonds propres plus traditionnelle, afin de privilégier la sécurité du placement contre la volatilité du marché. Cette gestion lui permettra à l'avenir de mieux maîtriser le résultat financier.

5°) ACTIVITÉS DE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, Change de la Bourse s'est fixé pour objectif d'être un acteur significatif sur le marché de capital investissement. Un plan d'action à moyen terme a été élaboré.

La politique d'investissement est guidée par la prudence. C'est pourquoi les participations, dans des dossiers de capital risque, sont limités à 20 % des engagements et l'essentiel des interventions est réalisée dans des dossiers de capital développement.

Les participations de la société sont généralement minoritaires, et dans des sociétés principalement situées dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. La division des risques est forte : d'une part le secteur d'investissement est très vaste puisqu'il couvre des activités traditionnelles comme l'agroalimentaire jusqu'aux nouvelles technologies, d'autre part l'investissement unitaire de Change de la Bourse en capital risque est compris entre 0,5 MF et 1 MF alors qu'en capital développement la fourchette est de 1 MF à 2,5 MF.

Change de la Bourse poursuit donc une politique d'investissement de proximité et limite les risques à travers une diversification par secteur d'activité et des montants plafonnés en valeur absolue.

L'objectif à terme est de se désengager des prises de participations par cession de la société en réalisant une plus-value.

Au 31 décembre 2000, dix dossiers étaient conclus pour un montant global de 10,5 MF :

. GRANDS VINS GABRIEL MEFFRE, à Gigondas, holding d'un groupe de production, d'élevage et de négoce de vins opérant sur les Côtes du Rhône, le Languedoc et la Provence. L'objet de cette opération pour cette société est la possibilité d'accroître sa capacité de production (commercialisation en bouteilles). Change de Bourse a souscrit pour un montant de 1 MF.

. EURELEC, à Marseille, est active dans le domaine de l'installation électrique (équipement des bâtiments publics et des sites industriels, éclairage public, réseaux de signalisation routière et lumineuse, lignes électriques, génie climatique, courants faibles, dispositifs de protection et de sécurité, maintenance de l'ensemble des installations précitées). Change de Bourse a souscrit 0,7 MF, soit 3,5 % du capital de cette société constituée en novembre 1999.

. E-COM ELECTRONIC COMMUNICATION, à La Ciotat : les fonds collectés n'ont pas été suffisants pour permettre à la société de mener à bien son projet de diffusion d'un produit packagé devant permettre à toute personne de créer son site Web. La société a été mise en liquidation judiciaire en décembre 2000. Change de la Bourse a comptabilisé une perte sur créances et sur capital pour les montants engagés soit 0,81 MF.

. LA FINANCIÈRE DU TOURIME est le holding d'un groupe de Tours Operators dénommés EXOTISMES basé à Marseille, Gênes et Barcelone et dont l'origine remonte à 1987. Le groupe entend fortement développer les activités de ses filiales par de nouveaux moyens de commercialisation. En décembre 1999, Change de la Bourse a souscrit pour un montant total de 1,2 MF, donnant droit à terme à 1,79 % du capital du groupe.

. MICROMEGA INFORMATIQUE, à Aix les Milles, a pour activités l'assemblage, la commercialisation, le négoce de pièces et de matériel informatique et la vente de logiciels. Pour leur permettre de se développer en diversifiant les activités et en prospectant une clientèle nouvelle, Change de la Bourse a investi en mars 2000 dans cette entreprise 1,5 MF.

. EDISYS, à Aix en Provence, gère une base de données numérisées de tous les appels d'offre dans le secteur du BPT. Elle a comme objectif de développer le partenariat entre les collectivités locales et le service du BTP. Change de la Bourse a pris une participation pour 0,75 MF.

. WALAWA, à Paris, a comme idée de vouloir faciliter l'accès à Internet par le moyen d'un téléviseur pour la clientèle non désireuse d'acquérir un ordinateur, ces produits sont déjà en vente dans la grande distribution. Change de la Bourse a pris une participation de 1 MF en septembre 2000.

. WORLD WIDE REPORT, à Aix en Provence, diffuse des revues de presse sous forme de mini-journaux, disponibles en six langues à destination de la clientèle d'hôtels. Change de la Bourse y est présente à hauteur de 0,5 MF.

. PARTENAIRE NETTOYAGE, (Groupe GORSE SA), à Aix en Provence, est l'un des acteurs régionaux importants du Sud-Est dans les activités de nettoyage, nettoiement, transport et destruction de déchets. Change de la Bourse a pris une participation de 2,5 MF.

. XANOPTIX, société américaine basée dans le New-Hampshire, a pour objet le développement de composants optico-électroniques basés sur une technologie nouvelle améliorant les communications par fibres optiques à très haute vitesse, tout en réduisant les coûts, notamment d'accès, liés aux réseaux complexes. La souscription au capital de cette société s'élève à 100 000 USD ou 0,73 MF.

Une gestion prudente des engagements a amené la société à constituer une provision pour risques d'un montant global de 1,5 MF au 31 décembre 2000.

6°) PARTICIPATIONS : SARL VOYAGES BEAUVAU

Depuis 1997, votre société détient 97 % des parts de cette SARL qui exploite une agence de voyages implantée depuis lors dans notre hall clientèle. Son rapport de gestion et ses comptes sont repris intégralement dans notre rapport annuel.

Voyages Beauvau connaît une évolution globale très encourageante et confirme ainsi la tendance des années précédentes.

Sa facturation a atteint 23,4 MF (+ 21,3 %) et les commissions encaissées, qui constituent l'essentiel de son chiffre d'affaires, 1,7 MF en progression de 10,9 % par rapport à 1999. Le résultat courant avant impôt ressort à 148,5 KF contre 62,7 KF en 1999 et 44,8 KF en 1998 ; le bénéfice social après fiscalité, s'élève à 104,3 KF, à comparer aux 55,2 KF enregistrés en 1999.

Une convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens, que vous avez bien voulu approuver lors de votre assemblée du 26 mai 1997, régit les rapports matériels et financiers entre les deux sociétés. Vos commissaires aux comptes vous en exposeront les incidences tout à l'heure dans leur rapport spécial.



Bilan social

Il nous est agréable de souligner l'excellent esprit de collaboration dans notre maison et la cohésion de notre personnel pendant cette année qui s'est avérée perturbante.

En passant aux 35 heures, la société confirme sa volonté de maintenir la meilleure harmonie entre d'une part les souplesses nécessaires au développement des services offerts en améliorant la qualité et en les mettant le plus possible à l'heure du client, et d'autre part les attentes des collaborateurs qui souhaitent organiser différemment l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le Conseil et la Direction de la société sont heureux de pouvoir ici remercier l'ensemble des collaborateurs du groupe qui ont permis, par leur compétence, leur attachement et leur dévouement manifestés tout au long de l'année, l'obtention du résultat qui vous est aujourd'hui présenté.



Le titre et la Bourse

En 2000, le nombre de titres échangés est de 242 788 titres, soit 23 % du capital, contre 137 692 titres en 1999. Le volume des échanges a atteint 5,39 M€ (35,35 MF) en 251 séances, contre 3,89 M€ (25,54 MF) l'année passée.

Les cours extrêmes ont été de 26,30 € (172,52 francs) le 6 octobre et 18,80 € (123,32 francs) le 10 avril, pour un

cours moyen de 22,87 € (150,02 francs), contre 29,18 € en 1999. Au 31 décembre, le titre a terminé à 24,93 € (163,53 francs), ce qui représente une capitalisation boursière de 26,3 M€ (172,7 millions de francs).

Votre Conseil a fait usage de l'autorisation que vous lui aviez donnée d'intervenir sur le marché du titre par la sixième résolution de la précédente assemblée générale. Au cours de l'année 2000, la société s'est ainsi portée acquéreur de 78 174 actions à un cours moyen de 22,58 € (148,12 francs) pour un montant total de 1 638 752,19 € (10 749 509,70 francs) dont 8 616,10 € de frais de négociation (56 519,91 francs) ; durant la même période, elle a cédé sur le marché 2 187 titres à un cours moyen de 24,37 € (159,86 francs) pour un montant total de 52 278,13 € (342 922,05 francs) dont 517,94 € de frais de négociation (3 397,46 francs). Au 31 décembre 2000, la société détenait 100 322 actions, soit 9,50 % du capital, représentant, au cours d'achat, un montant de 2 265 270,76 € (14,8 MF) ; aucune provision n'a été comptabilisée, ses titres faisant partie du programme d'annulation d'actions.

Pour les mêmes raisons que les années précédentes, votre Conseil vous demande de bien vouloir adopter, par le vote de la cinquième résolution soumise à votre approbation, le programme de rachat d'actions qu'il vous propose aujourd'hui, valable jusqu'à votre assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2001. Ce programme a fait l'objet d'une notice d'information, qui se suffit à elle-même, visée le 26 avril 2001 par la COB sous le numéro 01-454 et reproduite in extenso en annexe au présent rapport ; un résumé en sera publié dans un quotidien d'information financière. Cette autorisation permettra à votre Conseil de se porter acquéreur de titres à concurrence de 10 % du capital, à un cours ne pouvant excéder 40 € (262,38 francs) et de les recéder éventuellement sur le marché à un cours ne pouvant être inférieur à 20 € (131,19 francs).

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article 356-3 modifié de la loi du 24 juillet 1966 et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

	+ de 1/20	+ de 1/10	+ de 1/5	+ de 1/3	+ de 1/2	+ de 2/3
à fin 2000						
Daniel LUCIANI				•		
Georges MERLE			•			
rappel à fin 1999						
Daniel LUCIANI				•		
Georges MERLE			•			

A ce jour, la société détient 105 600 actions soit 10 % du capital que le Conseil vous propose d'annuler pour ramener le capital de 52 800 000 F à 47 520 000 F réparti en 950 400 actions.

Nous n'avons été informés d'aucun autre mouvement important ayant affecté le capital de votre société au cours de l'exercice écoulé ou lors des premiers mois de 2001.

Au 31 décembre dernier, 3 salariés de la société détenaient individuellement 4 252 actions CHANGE BOURSE. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ses salariés ; de même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Composition du Conseil

Sur proposition du Président, Monsieur Serge HINCKER, a été nommé le 24 janvier 2001 Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur Daniel HUMBERT. Le Conseil remercie ici Monsieur Daniel HUMBERT pour toutes ses années passées au sein de la société et pour tous les services rendus.

Le Conseil a demandé à Monsieur Serge HINCKER de siéger en remplacement de Monsieur Daniel HUMBERT. Il vous sera proposé lors du vote des résolutions de confirmer cette cooptation en nommant Monsieur Serge HINCKER pour un nouveau mandat de six ans, devant expirer avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Le mandat de Madame Françoise MERLE vient aujourd'hui à expiration. Madame Françoise MERLE assume les fonctions d'Administrateur depuis le 21 décembre 1994. Votre Conseil vous proposera, lors du vote des résolutions, de la reconduire dans ses fonctions d'Administrateur pour un nouveau mandat de six ans.

Convention réglementée

Une convention nouvelle mettant en cause deux de vos administrateurs est soumise aujourd'hui à votre ratification : il s'agit du contrat de liquidité sur le titre CHANGE BOURSE passé entre Portzamparc Société de Bourse, Monsieur Daniel LUCIANI et Monsieur Georges MERLE, signé le 1^{er} juillet 2000 et autorisé rétroactivement le 11 avril 2001. Ce contrat vise à corriger les tendances excessives du marché sur le titre.

Opérations sur le capital social

Depuis septembre 1998, la Direction Générale a fait usage des différentes autorisations que les assemblées générales successives lui ont donné. A ce jour, la société

détient 105 600 actions, soit 10 % du capital, toutes acquises sur le marché avec une opération exceptionnelle que l'assemblée générale de 2000 a bien voulu approuver dans sa cinquième résolution : la société a ainsi acheté en Bourse, le 20 avril 2000, 55 281 actions détenues par La Française des Jeux.

La société détient le maximum d'actions autorisé par la Loi. C'est pourquoi au vu des fonds propres que possède la société et de sa capacité de financement, le Conseil vous propose de décider d'une réduction de capital par annulation d'actions à hauteur des 10 % auto-détenues. Le capital sera ainsi ramené de 52 800 000 francs à 47 520 000 francs divisé en 950 400 actions.

Avec l'arrivée de la monnaie unique, les sociétés doivent traduire au plus tard le 1^{er} janvier 2002, en euros, le capital libellé en francs. La deuxième résolution de l'assemblée générale 2000 a porté en réserve spéciale des plus-values à long terme 23 MF, suite à la plus-value réalisée avec la cession des parts du Gie PRELO. Le Conseil vous propose d'effectuer un prélèvement sur cette réserve afin de porter le capital social de 47 520 000 à 65 595 700 francs soit libellé en euros à 10 millions d'euros.

Le capital social de la société, après approbation de votre part de la résolution correspondante, sera de 10 millions d'euros divisé en 950 400 actions.



Statut et dénomination sociale

Depuis la cession de nos activités de prestataires de services d'investissement, telle qu'exposée plus haut, notre agrément d'établissement de crédit en qualité de société financière n'avait plus de fondement juridique. Il a paru opportun à votre Conseil de devancer une décision que le Comité des Etablissements de Crédits et des Entreprises d'Investissements aurait dû prendre en tout état de cause et de lui demander le retrait d'agrément. Après examen de notre dossier, le 3 mai 2001, le CECEI a donné une réponse favorable à notre demande et la société CHANGE DE LA BOURSE abandonnera son statut d'établissement financier le 1^{er} juillet 2001 pour devenir une société commerciale classique.

Ce changement de statut nous oblige à un changement de raison sociale : après recherche et dépôt par un cabinet spécialisé auprès de l'INPI, la société prendra, après votre vote, comme nouvelle dénomination sociale : **IDSUD**.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien nous manifester par le vote des résolutions que nous soumettrons à votre approbation après audition des rapports de nos Commissaires aux comptes à qui nous passons maintenant la parole pour venir compléter par leurs explications les informations que nous avons ainsi eu l'honneur de vous présenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1996	1997	1998	1999	2000		
<i>(en milliers de francs)</i>					<i>(en K€)</i>		<i>(en K€)</i>
Situation financière en fin d'année							
Capital social :	52 800	52 800	52 800	52 800	8 049	52 800	8 049
Nombre d'actions :	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000
Résultat global des opérations							
Chiffre d'affaires hors taxes :	51 667	49 942	50 759	33 196	5 061	41 860	6 382
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	23 568	31 149	31 679	33 948	5 175	14 213	2 167
Impôt sur les sociétés :	5 732	2 711	2 893	3 691	563	372	57
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	13 914	12 836	11 782	26 061	3 973	10 695	1 630
Montant des bénéfices distribués :	13 728	12 672	12 672	10 560	1 610	10 473	1 597
Résultat des opérations réduit à une seule action							
<i>(en francs)</i>							<i>(base 950 400 actions)</i>
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	16,89	26,93	27,26	28,65	4,37	14,95	2,28
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	13,18	12,16	11,16	24,68	3,76	11,25	1,72
Dividende versé à chaque action :	13,00	12,00	12,00	10,00	1,52	11,00	1,68
Avoir fiscal :	6,50	6,00	6,00	5,00	0,76	5,50	0,84
Personnel							
Nombre de salariés au 31 décembre :	24	25	26	27	27	23	23
Montant de la masse salariale :	9 072	6 516	6 528	6 992	1 066	6 892	1 051
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, ...) :	3 583	2 914	2 832	3 204	488	3 120	476

Note d'information émise en vue de la proposition de mise en œuvre
d'un programme de rachat d'actions propres
soumis à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2001

COB En application de l'article L 621-8 du Code monétaire et financier, la Commission des Opérations de Bourse a apposé le visa n° 01-454 en date du 26 avril 2001 sur la présente note d'information, conformément aux dispositions de son règlement n° 98-02. Ce document a été établi par l'émetteur, et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique pas approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

1 Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société entend se doter de la possibilité d'intervenir sur le marché de son titre dans l'intérêt de ses actionnaires, pour les objectifs suivants par ordre de priorité :

- . l'annulation éventuelle de ses actions en vue d'optimiser son résultat par action ;
- . l'achat et la vente en fonction des situations de marché.

Au titre du précédent programme de rachat (visa n° 00-604 du 20 avril 2000), la société a été conduite à acquérir sur le marché 20 082 actions (1,90 % du capital) pour un montant, frais inclus, de 477 127,05 € et à céder 2 054 actions pour un montant, frais inclus de 49 505,93 €. Elle détient à ce jour, 105 600 actions pour un montant de 2 377 305 € qui seront annulées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2001.

2 Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la loi DDOEF n° 98-546 du 2 juillet 1998 et des textes subséquents et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2001, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière extraordinaire (deuxième résolution) et ordinaire (cinquième résolution) résolutions ainsi rédigées :

. **deuxième résolution** : "après audition du rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée générale décide à compter du 30 mai 2001 d'annuler 105 600 actions rachetées lors des successifs programmes de rachat d'actions telle que l'autorise l'article 217-2 de la Loi :

- + par réduction du capital social qui sera ramené de 52 800 000 francs à 47 520 000 francs,
- + par réduction de la réserve légale qui sera ramenée de 5 280 000 francs à 4 752 000 francs,
- + par réduction des autres réserves à hauteur de 9 786 102,24 francs."

. **cinquième résolution** : "l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acqué-

reur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 10 % du capital, en vue soit d'en régulariser le cours, soit éventuellement de procéder à une réduction de capital après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 40 € (262,38 francs) ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 20 € (131,19 francs). Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2001."

3 Modalités

a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social. Le nombre d'actions émises s'élevant à 950 400 actions, le programme porterait sur un maximum de 95 040 actions. La société s'engage à rester en permanence en dessous du seuil légal de détention directe et indirecte de 10 % du capital social. Sur la base du prix maximal autorisé, 40 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique maximum de 3,8 M€ (24,9 MF).

b) fourchette d'intervention

Prix maximal de rachat : 40 € (262,38 francs) ;
Prix minimal de revente : 20 € (131,19 francs).

c) modalités de rachat

Les rachats pourront se faire, préférentiellement, par intervention sur le marché ou, selon les opportunités, par achats de blocs, sans allocation a priori de quota à l'une ou l'autre de ces deux modalités.

d) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2002.

e) financement du programme de rachat

Les rachats d'actions seront exclusivement financés au moyen de la trésorerie disponible de la société (de l'ordre de 110 MF au 31 décembre 2000).

4 Incidences financières

Le tableau, réalisée à titre indicatif, détaille l'incidence du programme de rachat d'actions :

. calcul sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2001

. achats réalisés selon l'hypothèse d'un prix moyen d'achat de 22,51 € pour la totalité du programme réalisé.

	situation au 31/12/00	Pro Forma	
		après rachat des actions	après l'annulation des actions rachetées
nombre d'actions rachetées	100 322	5 278	105 600
nombre d'actions	1 056 000	105 600	950 400
capitaux propres (en K€)	20 766	20 766	18 389
capitaux propres par action	19,66	19,66	19,35
trésorerie nette (en K€)	14 519	2 377	14 391
résultat net (en K€)	1 630	1 630	1 630
bénéfice par action	1,51	1,51	1,68

5 Régimes fiscaux des rachats

a) pour le cessionnaire

L'écart entre le prix auquel les titres seraient recédés sur le marché et celui auquel ils auront été achetés pour être inscrits dans le portefeuille de placement de la société constituera un élément du résultat fiscal taxé au taux de droit commun de l'exercice au cours duquel interviendra la cession.

b) pour les cédants

Conformément au 6° de l'article 112 du Code Général des Impôts, les profits de cession réalisés à cette occasion par les actionnaires de la société sont éligibles aux régimes des plus-values prévus aux articles suivants du Code Général des Impôts :

150-0 A à 150-0 E, dès lors que l'ensemble des cessions sur tous titres excède, pour un même foyer fiscal et au cours d'une même année, le seuil de taxation fixé, à ce jour, à 50 000 francs. Le profit dégagé est alors imposé aux taux de 26%, divers prélèvements sociaux inclus,

. 39 duodécies, pour les plus ou moins values professionnelles réalisées par des personnes non assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Les actionnaires non résidents ne seraient pas soumis à imposition en France.

6 Intentions des personnes contrôlant la société

Au 31 décembre 2000, le capital de la société Change de la Bourse était détenu à raison de 51,45 % par deux personnes physiques liées par un pacte d'actionnaires : Messieurs Daniel LUCIANI et Georges MERLE. Ceux-ci n'ont pas l'intention de modifier de façon significative leur pourcentage de détention à l'occasion de ces opérations de rachat d'actions.

A cette même date, le capital se répartissait comme suit :

	En nombre d'actions	En % de détention	En droits de vote
Actionnaires majoritaires	546 299	51,45%	72,05%
Flottant	412 379	39,05%	31,20%
Auto-détention	100 322	9,50%	-
ENSEMBLE	1 056 000	100,00%	100,00%

Il n'existe pas de titres, autres que les 1 056 000 actions ci-dessus détaillées, donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

7 Personnes assumant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Change de la Bourse ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président du Conseil d'Administration
Georges MERLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 1999, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CHANGE de la BOURSE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également, conformément aux normes de la profession, procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 12 Avril 2001.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC Marcel VIRZI-LACCANIA

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 Juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions conclues en 2000

Le Conseil d'Administration de votre Société nous a signalé les opérations suivantes :

- Contrat de liquidité sur le titre CHANGE BOURSE entre Monsieur Georges MERLE, Monsieur Daniel LUCIANI et PORTZAMPARC, Société de Bourse, visant à corriger les tendances excessives du marché des actions sur le titre Change Bourse.

II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

1°) Convention de rémunération du compte d'intéressé de Monsieur Daniel LUCIANI, Administrateur :

Les sommes laissées sur son compte courant d'intéressé, dont le solde au 31 décembre 2000 s'élevait à 378 419,36 F, ont été rémunérées au taux annuel maximal déductible, selon décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 décembre 1994, soit 6,03 %.

Ces intérêts ont représenté en 2000 une charge pour la société de 70 442,60 F.

2°) Convention du 25 Mai 1990 relative à l'appartement de fonction de Monsieur MERLE, Président-Directeur-Général

Mise à la disposition de Monsieur MERLE, Président-Directeur Général, en tant qu'avantage en nature, d'un appartement sis : 427, rue Paradis 13008 Marseille, selon autorisation du Conseil d'Administration en date du 28 Mai 1990 et ratification par l'Assemblée Générale du 27 mai 1991.

Cette convention a cessé tout effet à la suite de la renonciation de Monsieur MERLE intervenue le 5 juillet 2000.

3°) Convention de rémunération du compte d'intéressé de Monsieur MERLE, Président-Directeur Général

Les sommes laissées sur son compte courant d'intéressé, dont le solde au 31 décembre 2000 s'élevait à 120 876,62 F, n'ont pas fait l'objet de rémunération pour cette année.

4°) Convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 avril 1997 avec la SARL VOYAGES BEAUVAU, selon autorisation du Conseil d'Administration en date du 4 avril 1997 et ratification par l'Assemblée Générale du 26 mai 1997.

Cette convention générale dont le Conseil nous a informé concerne des opérations courantes conclues à des conditions normales (mise à disposition de locaux, convention de gestion et de trésorerie).

Fait à Marseille, le 12 Avril 2001.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC Marcel VIRZI-LACCANIA

Rapport spécial : Réduction du capital social

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CHANGE de la BOURSE, SA au capital de 52 800 000 F, RCS : Marseille B 057 804 783, et en exécution de la mission prévue à l'article 217-2, alinéa 4 de la loi du 24 juillet 1966 en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital soumise à votre approbation, qui porte sur 105 600 actions.

Fait à Marseille, le 12 Avril 2001.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC Marcel VIRZI-LACCANIA

RESOLUTIONS

Résolution relevant des assemblées générales ordinaires

Première résolution

L'Assemblée Générale, lectures faites du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2000, approuve les termes des dits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2000 traduisant ces opérations.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion au cours de l'année 2000.

Résolution relevant des assemblées générales extraordinaires

Deuxième résolution

Après audition du rapport des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale décide à compter du 30 mai 2001 d'annuler 105 600 actions rachetées lors des programmes successifs de rachat d'actions comme l'autorise l'article 217-2 de la Loi :

- + par réduction du capital social qui sera ramené de 52 800 000 francs à 47 520 000 francs,
- + par réduction de la réserve légale qui sera ramenée de 5 280 000 francs à 4 752 000 francs,
- + par réduction des autres réserves à hauteur de 9 786 102,24 francs.

Résolutions relevant des assemblées générales ordinaires

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable au 31 décembre 2000 s'élève à 12 545 195,15 F, soit :

- Report à nouveau 1 849 728,26
- Résultat de l'exercice 2000 10 695 466,89

total disponible 12 545 195,15

décide de l'affecter comme suit :

- à la distribution, à compter du 15 juin 2001, d'un dividende de 1,68 € par action (11,02 F) (*) (auquel s'ajoute un avoir fiscal déterminé selon les dispositions de l'article 158bis du C.G.I.) 10 473 481,75
- au report à nouveau, le surplus, soit 2 071 713,40

ensemble 12 545 195,15

(*) toutefois les actions propres détenues par la société au jour de la mise en distribution ne pouvant ouvrir droit au dividende, les sommes correspondantes seront maintenues au compte de report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	1997	1998	1999
Nombre d'actions	1 056 000	1 056 000	1 056 000
Dividende par action (F)	12,00	12,00	10,00
Avoir fiscal (F)	6,00	6,00	5,00
Revenu global (F)	18,00	18,00	15,00

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225 - 38 du Code de Commerce, approuve le contrat de liquidité signé le 1^{er} juillet 2000 entre Messieurs Daniel LUCIANI, Georges MERLE et PORTZAMPARC Société de Bourse, pour intervenir sur le titre de la société en Bourse.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 10 % du capital, y compris les actions détenues à la date de la présente assemblée, en vue soit d'en régulariser le cours, soit éventuellement de procéder à une réduction de capital après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 40 € (262,38 francs) ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 20 € (131,19 francs). Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2001.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Madame Françoise MERLE. Ce mandat expirera avec l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice 2006.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, ratifiant la cooptation du Conseil d'Administration du 24 janvier 2001, nomme pour une durée de six ans aux fonctions d'administrateur Monsieur Serge HINCKER. Ce mandat expirera avec l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice 2006.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale fixe jusqu'à nouvelle décision à 23 000 € le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2001 et ultérieurs.

Résolution relevant des assemblées générales extraordinaires mais soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de 47 520 000 francs à 65 595 700 francs, par prélèvement sur la réserve spéciale des plus-values à long terme de la somme de 18 075 720 francs et de le convertir en euros, soit 10 000 000 d'euros, divisé en 950 400 actions.

En conséquence, l'article 5 des statuts est désormais rédigé comme suit :

ancienne rédaction :

Article 5 - Capital

Le capital social est fixé à cinquante-deux millions huit-cents mille francs représentés par 1 056 000 actions de numéraire d'un montant nominal de cinquante francs.

nouvelle rédaction :

Article 5 - Capital

Le capital social est fixé à dix millions d'euros représentés par 950 400 actions.

Résolutions relevant des assemblées générales extraordinaires

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de porter la réserve légale de 4 752 000 francs à 6 559 570 francs, soit 1 000 000 d'euros, par prélèvement sur les autres réserves.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale approuve le principe et les conditions de cession de l'activité de prestataire de services d'investissement à Portzamparc Société de Bourse, telle que celle-ci résulte de l'accord conclu avec elle en ce sens en date du 15 septembre 2000.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'abandon du statut d'établissement de crédit à compter du 1^{er} juillet 2001 et décide d'adopter à compter du même jour comme nouvelle raison sociale de la société le nom d'IDSUD. En conséquence, dans les statuts comme dans tous les documents émanant de la société, les mots *CHANGE de la BOURSE* seront désormais remplacés par le mot IDSUD.

Les articles 1, 2 et 14 des statuts sont modifiés de la sorte : ancienne rédaction :

Article 1 – Dénomination et forme de la Société

CHANGE de la BOURSE est une société anonyme à conseil d'administration de nationalité et de droit français, régie par la loi 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et ses textes d'application, par la loi 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et ses textes d'application et par les dispositions des présents statuts qui ne sont pas incompatibles avec la loi française.

nouvelle rédaction :

Article 1 – Dénomination et forme de la Société

IDSUD est une société anonyme à conseil d'administration de nationalité et de droit français, régie par les titres I à IV du Livre II du Code de Commerce et par les dispositions des présents statuts qui ne sont pas incompatibles avec la loi française.

ancienne rédaction :

Article 2 – Objet

La Société a pour objet, dans la limite de l'agrément qui lui est délégué par le comité des établissements de crédit :

+ à titre principal :

- toutes opérations de banques définies aux articles 1 à 4 de la loi 84-46,

- toutes opérations connexes définies aux articles 5 et 99 de la dite loi,

- l'émission, la diffusion et la commercialisation de tous jeux organisés par la société d'économie mixte France Loto ;

+ à titre accessoire :

- toutes participations dans des entreprises existantes ou à créer, dans les limites définies par le comité de la réglementation bancaire,

- gestion de son patrimoine immobilier propre (toutes opérations d'acquisition, cession, exploitation),

- plus généralement, toutes opérations ou activités compatibles, par leur nature et leur importance, avec les exigences de la profession bancaire.

nouvelle rédaction :

Article 2 – Objet

La Société a pour objet :

+ à titre principal :

- toutes participations dans des entreprises existantes ou à créer, et en particulier dans La Française des Jeux,

- le change manuel sur or et devises et, plus généralement, toutes opérations portant sur des monnaies physiques,

- l'émission et la commercialisation de titres représentatifs de 1/10^{ème} de billets de Loterie Nationale ;

+ à titre accessoire :

- la gestion de son patrimoine immobilier propre (toutes opérations d'acquisition, cession, exploitation).

ancienne rédaction :

Article 14 - Directeurs Généraux

Le conseil d'administration désigne en son sein, sur la proposition du Président, un ou deux Directeurs Généraux, personnes physiques, pour l'assister dans l'exécution de son mandat. Ils sont révocables à tout moment par le conseil dans les mêmes conditions.

Les limites d'âges applicables au Président le sont également aux Directeurs Généraux.

Les Directeurs Généraux assurent avec le Président la détermination de l'orientation de l'activité de la société, au sens de l'article 17 de la loi du 24 janvier 1984. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président ; ceux-ci ne sont pas autrement limités que par la loi.

nouvelle rédaction :

Article 14 - Directeurs Généraux

Le conseil d'administration désigne en son sein, sur la proposition du Président, un ou deux Directeurs Généraux, personnes physiques, pour l'assister dans l'exécution de son mandat. Ils sont révocables à tout moment par le conseil dans les mêmes conditions.

Les limites d'âges applicables au Président le sont également aux Directeurs Généraux.

Les Directeurs Généraux disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président ; ceux-ci ne sont pas autrement limités que par la loi.

Treizième résolution

1°) Le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts, ainsi rédigé : " L'intérêt qui revient à la société en cas de vente en bourse des actions d'actionnaires défaillants pour ne s'être pas libérés aux époques fixées par le conseil d'administration, tel que prévu à l'article 209 alinéa 3 du décret du 23 mars 1967, court à compter du 31ème jour qui suit celui de l'envoi de la mise en demeure prévue à l'article 281 alinéa 1 de la loi du 24 juillet 1966. Il est fixé au taux légal à cette même date majoré de trois points. " est modifié comme suit : "L'intérêt qui revient à la société en cas de vente en bourse des actions d'actionnaires défaillants pour ne s'être pas libérés aux époques fixées par le conseil d'administration, tel que prévu à l'article 209 alinéa 3 du décret du 23 mars 1967, court à compter du 31ème jour qui suit celui de l'envoi de la mise en demeure prévue à l'article L 228-27 du nouveau Code de Commerce. Il est fixé au taux légal à cette même date majoré de trois points."

2°) Le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts, ainsi rédigé : " Conformément à l'article 95 de la loi du 24 juillet 1966 chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq actions. " est modifié comme suit : " Conformément à l'article L 225-25 du nouveau Code de Commerce, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq actions. "

3°) Le dernier paragraphe de l'article 15 des statuts, ainsi rédigé : " Les fonctions et pouvoirs des Directeurs Généraux Adjointes sont ceux définis par la loi du 24 juillet 1966, et principalement ses articles 115 à 117, pour les Directeurs Généraux. " est modifié comme suit : " Les fonctions et pouvoirs des Directeurs Généraux Adjointes sont ceux définis par les articles L 225-53 à L 225-56 du nouveau Code de Commerce, pour les Directeurs Généraux.

Les nouveaux statuts seront annexés au procès-verbal de l'assemblée générale.

Les comptes de la société sont présentés selon les normes comptables applicables aux établissements de crédit, édictées par le Comité de la réglementation bancaire en son règlement 91-01 modifié adaptant à la France les dispositions de la Directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés Européennes en date du 8 décembre 1986. Ces dispositions sont conçues pour satisfaire les besoins en matière de calcul des agrégats monétaires, aux niveaux national et européen, et faciliter la comparabilité des comptes des établissements de crédit à l'intérieur de l'Union européenne. En raison de la nature même des opérations effectuées par les établissements de crédit, un certain nombre de postes ou de sous-postes sont la résultante de compensation entre charges et produits. Il en est ainsi des résultats des opérations financières et des constitutions/reprises de provisions. Une annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Les comptes ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

Conformément aux règles et habitudes de la profession, et sauf indication contraire, tous les chiffres sont mentionnés en milliers de francs.

Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les avoirs (globalement 1 187 596 F) et dettes (112 792 F) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques propriété de l'établissement, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en francs sur la base des cours officiels du 31 décembre 2000. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ou en monnaies de la zone Euro ont été enregistrés en francs français au cours du jour des opérations correspondantes.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son siège ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 1 122 250 F en 1979.

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

+ logiciels informatiques	1 an
+ locaux d'exploitation	30 ans
+ immeubles de rapport	50 ans
+ agencements des locaux (selon la nature des travaux)	5 à 20 ans
+ véhicules	4 ans
+ matériel de bureau	5 à 10 ans
+ - d° - informatique (dégressif)	3 à 4 ans
+ mobilier de bureau	10 ans

Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Il a été constitué une provision pour dépréciation de 70 000 F.

Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 5 a).

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 2000, estimé globalement à 676 028 F (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne "autres passifs - personnel et organismes sociaux". Sur option de l'entreprise pour le régime institué à l'article 39 1° bis alinéa 2 du C.G.I., la fraction de ce montant correspondant aux congés acquis depuis le 1^{er} juin 2000, soit 418 032 F, n'a pas été déduite du résultat fiscal.

Portefeuilles de valeurs mobilières

(titres de transaction, de placement, d'investissement ou de participation)

Les titres de transaction sont ceux que l'établissement achète ou vend sur un marché avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (six mois au plus), ainsi que le ferait un négociant de ses marchandises. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, intérêts courus et frais inclus. S'ils viennent à être conservés plus de six mois, ils sont reclassés dans la catégorie des titres de placement ou d'investissement à leur valeur de marché au jour du transfert. Au bilan, ils sont évalués au cours du marché du dernier jour boursier. L'écart de réévaluation est enregistré au compte de résultat.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. En l'absence de risque, hormis celui de la signature de l'émetteur, les éventuels écarts de cours n'ont pas à être constatés en comptabilité.

L'établissement n'a pas détenu de titres de cette catégorie au cours de l'exercice.

Les titres de placement sont ceux qui n'entrent dans aucune des autres catégories (transaction, investissement, participation). Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les éventuelles plus-values latentes, à la clôture de l'exercice ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre leur prix d'acquisition et leur dernier cours sur le marché, font l'objet d'une provision. A fin 2000, une moins-value latente de 1 389 115 F a été ainsi provisionnée.

Pour ces trois catégories de titres, les intérêts courus à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

Les titres de participation, incluant les titres de l'activité de portefeuille, exclusivement constitués de titres non cotés, apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques). Il a été ainsi provisionné 1 498 499 F pour les titres de l'activité de portefeuille.

Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Ont principalement ce caractère en 2000 :

- . la plus-value dégagée par la société à l'occasion de la cession du département Titres et Bourse à Portzamparc Société de Bourse,
- . le dégrèvement obtenu au titre des exercices 1990 et 1991 portant sur l'utilisation de crédits d'impôt attachés à des obligations belges, suite à un contrôle opéré par l'Administration fiscale en 1992,
- . des provisions couvrant les risques liés aux activités cédées en 2000.

Engagements financiers en matière de retraites

Il n'a pas été contracté d'engagement de ce type au profit de personnes ayant quitté l'entreprise.

En ce qui concerne le personnel actuellement en activité, il n'a pas été constitué de provision à ce titre.

La quote-part des indemnités de départ à la retraite, calculées conformément aux dispositions de l'article L 122-14-13 alinéa 2 du Code du Travail, acquise au 31 décembre 2000 par les membres du personnel sur la base de leur ancienneté effective à cette même date représente une somme de 651 233 F.

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF	2000	1999	
		en K€	
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux ...	7 387	1 126	7 603
Créances sur les établissements de crédit	2 354	359	10 080
- à vue	1 921		9 675
- à terme	433		405
Créances sur la clientèle	2 644	403	1 955
- autres concours à la clientèle	1 035		1 078
- comptes ordinaires débiteurs	1 609		877
Obligations et autres titres à revenu fixe	70 057	10 680	79 924
Actions et autres titres à revenu variable	15 899	2 424	4 032
Participations et activités de portefeuille	15 044	2 293	9 979
Parts dans les entreprises liées	679	104	679
Immobilisations incorporelles	1 286	196	2 672
Immobilisations corporelles	13 586	2 071	14 309
Actions propres	14 750	2 249	4 190
Autres actifs	10 302	1 571	29 773
- jeux			21 223
- Etat	5 125		254
- comptes relatifs aux opérations sur titres	541		7 122
- divers	4 636		1 174
Comptes de régularisation	1 403	214	449
TOTAL	155 391	23 690	165 645

PASSIF	2000	1999	
		en K€	
Dettes envers les établissements de crédit à vue	458	70	708
Comptes créditeurs de la clientèle à vue autres que des comptes d'épargne à régime spécial	1 334	203	18 235
Autres passifs	2 614	398	4 278
- personnel et organismes sociaux	1 449		1 533
- Etat	605		1 467
- divers	560		1 278
Comptes de régularisation	679	106	116
Provisions pour risques et charges	14 083	2 147	7 064
Sous-total hors capitaux propres	19 168	2 924	30 401
Capital	52 800	8 049	52 800
Réserves	70 878	10 805	55 280
Report à nouveau	1 850	282	1 103
Bénéfice de l'exercice	10 695	1 630	26 061
Sous-total des capitaux propres	136 223	20 766	135 244
TOTAL	155 391	23 690	165 645

HORS BILAN

Néant

COMPTES DE RESULTATS COMPARES

	2000	<i>en K€</i>	1999	<i>en K€</i>
Produits et charges d'exploitation bancaire	34 701	5 290	25 157	3 835
+ Intérêts et produits assimilés	3 671	560	1 759	268
• <i>sur opérations avec les établissements de crédit</i>	365		125	
• <i>sur opérations avec la clientèle</i>	143		67	
• <i>sur obligations et autres titres à revenu fixe</i>	3 163		1 567	
- Intérêts et charges assimilées	- 91	-14	- 155	- 24
• <i>sur opérations avec les établissements de crédit</i>	-21		- 46	
• <i>sur opérations avec la clientèle</i>	- 70		- 109	
+ Revenus des titres à revenu variable	14 214	2 167	8 723	1 330
+ Commissions (produits)	11 745	1 791	10 535	1 606
• <i>sur opérations avec la clientèle</i>			5 767	
• <i>sur opérations sur titres</i>	3 305		3 093	
• <i>sur opérations de change</i>	2 663		1 512	
• <i>sur prestations de services financiers</i>	5 777		163	
- Commissions (charges)	- 1 483	- 226	- 1 399	- 231
• <i>sur opérations sur titres</i>	- 1 459		- 1 379	
• <i>sur opérations de change</i>	- 24		- 20	
+ Gains sur opérations financières	6 645	1 013	6 722	1 025
• <i>solde des PV/MV sur cessions de titres de transaction</i>	1 200		673	
• <i>solde des PV/MV sur cessions de titres de placement</i>	193			
• <i>solde des PV/MV sur opérations de change</i>	5 252		6 049	
- <i>change touristique</i>	3 814		4 476	
- <i>or et argent</i>	1 438		1 573	
- Pertes sur opérations financières			- 1 028	- 157
• <i>solde des PV/MV sur cessions de titres de placement</i>			- 1 028	

AU 31 DECEMBRE

	2000	en K€	1999	en K€
Autres produits et charges ordinaires	- 22 958	- 3 500	- 21 654	- 3 301
+ Autres produits d'exploitation	3 274	499	1 276	195
• autres produits d'exploitation bancaire	15			
• autres produits d'exploitation non bancaire	3 259		1 276	
- reprises de provisions		1 628		981
- produits sur cessions d'immobilisations		83		
- autres produits		1 548		295
- Charges générales d'exploitation	- 19 711	- 3005	- 19 048	- 2 904
• frais de personnel	- 10 518		- 10 763	
- salaires et traitements		- 6 796		- 7 085
- charges de retraite		- 667		- 672
- autres charges sociales		- 2 454		- 2 532
- impôts, taxes, versements assimilés sur rémunérations		- 601		- 474
• autres frais administratifs	- 9 193		- 8 285	
- Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 3 253	- 496	- 2 582	- 394
- Autres charges d'exploitation	- 864	- 132	- 1 060	- 162
• autres charges d'exploitation bancaire	- 40			
• autres charges d'exploitation non bancaire	- 824		- 1 060	
- pertes sur cessions d'immobilisations		-6		- 32
- dotations de provisions		- 744		- 955
- autres charges		-74		- 73
+/- Solde des corrections de valeur sur créances	- 405	- 62	- 240	- 37
+/- Solde des corrections de valeur sur immobilisations financières	- 1 999	- 305		
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	11 743	1 790	3 503	534
Produits et charges exceptionnels	- 674	- 103	26 249	4 002
+ Produits exceptionnels	7 228	1 102	73 263	11 169
- Charges exceptionnelles	- 7 902	- 1 205	- 47 014	- 7 167
RESULTAT AVANT IMPOT	11 069	1 687	29 752	4 536
Impôt sur les sociétés	- 372	- 57	- 3 691	- 563
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 697	1 630	26 061	3 973

NOTES ANNEXES

Note 1 Projet d'affectation du résultat

	Réserve spéciale des P.V. à L.T.	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	TOTAL
Dotation		-	-	2 072	10 473	12 545
Prélèvement	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE.....		-		2 072	10 473	12 545
(en K€)			-	316	1 597	1 913

Note 2 Mouvements de l'actif immobilisé

	Au 31.12.99		Mouvements de l'exercice			Au 31.12.00		
	bruts	nets	acquisitions ou transferts	cessions nettes	amortis- sements	bruts	amort./ prov.	nets
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
<i>Fonds commerciaux</i>	1 922	1 922		800		1 122		1 122
<i>Concession d'emplacement</i>	142	132			2	142	12	130
<i>Logiciels informatiques</i>	301	89	605		689	906	901	5
<i>Immobilisations en cours</i>	528	528	48	576				
Sous-total	2 893	2 671	653	1 376	691	2 170	913	1 257
(en K€)	441	407	100	210	105	331	139	192
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Immeubles d'exploitation	22 009	12 028	682		1 886	22 691	11 867	10 824
Terrains et constructions	4 697	2 583			182	4 697	2 296	2 401
Agencements et installations	15 362	7 796	682		1 673	16 044	9 239	6 805
Logements de fonction	1 950	1 649			31	1 950	332	1 618
Immeubles hors exploitation	440	310			7	440	137	303
Matériels	4 021	1 638	974	583	670	3 134	1 775	1 359
Véhicules	910	533	673	371	174	719	58	661
Matériel de bureau	1 906	733	138	28	399	1 373	929	444
Mobilier de bureau	1 205	372	163	184	97	1 042	788	254
Immobilisations en cours	335	335		335				
Sous-total	26 805	14 311	1 656	918	2 562	26 265	13 779	12 486
(en K€)	4 086	2 182	252	140	391	4 004	2 101	1 903
IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Participations et activités de portefeuille	10 658	10 658	8 164	500		18 322	1 499	16 823
Sous-total	10 658	10 658	8 164	500		18 322	1 499	16 823
(en K€)	1 625	1 625	1 245	76		2 793	229	2 565
TOTAL	40 356	27 640	10 473	2 794	3 253	46 757	16 191	30 566
(en K€)	6 152	4 214	1 597	426	496	7 128	2 468	4 660

Note 3 Portefeuille-titres

a) Ventilation des titres entre les différents portefeuilles au 31 décembre 2000

	Transaction	Placement	Investissement	ENSEMBLE
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 303	35 753	-	70 056
<i>organismes publics</i>	-	3 654		3 654
<i>autres émetteurs</i>	34 303	32 099		66 402
<i>dont OPCVM français et de capitalisation</i>	-	-		-
Actions et autres titres à revenu variable	14 789	1 110	-	15 899
TOTAL	49 092	36 863		85 955
	(en K€) 7 484	5 620		13 104

Les titres détenus dans le portefeuille de placement proviennent de transferts du portefeuille de transaction effectués au cours des exercices 1998,1999 et 2000.

	valeur d'acquisition	prime linéaire	valeur du marché	+ ou - valeurs latentes provisionnées	valeur comptable
Titres de placement					
titres à revenu fixe	36 827		35 910	- 917 - 1 074	35 753
titres à revenu variable	1 425		1 129	- 296 - 315	1 110
TOTAL	38 252		37 039	- 1 213 - 1 389	36 863
	(en K€) 5 832		5 647	- 185 - 212	5 620

b) Titres cotés et non cotés

	Cotés	Non cotés	ENSEMBLE
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 125	55 931	70 056
Actions et autres titres à revenu variable	15 899	-	15 899
Participations et titres de l'activité de portefeuille	-	17 222	17 222
Actions propres	14 750	-	14 750
TOTAL	44 774	73 153	117 927
	(en K€) 6 826	11 152	17 978

c1) Filiale : VOYAGES BEAUVAU : 3, place du Général de Gaulle 13001 MARSEILLE
SARL au capital de 50.000 F détenue à 97 %
capitaux propres : 351 résultat au 31.12.00 : 104

c2) Participations : néant

c3) Entreprises dont la société est associé indéfiniment responsable : néant

d) Ventilation des revenus des titres à revenu variable

Actions et autres titres à revenu variable	37
Participations et titres de l'activité du portefeuille	14 128

ENSEMBLE 14 165
(en K€) 2 159

Note 4 Fonds propres, réserves et provisions

a) Capital social (au 31.12.00)

Montant :	52 800 KF
Nombre d'actions ordinaires :	1 056 000
Valeur nominale d'une action :	50 F

Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Nombre d'actions à droit de vote double :	539 772
---	---------

b) Obligations convertibles et titres similaires : néant

c) Le capital est entièrement libéré.

d) Actions de la société détenues par elle-même

Actions détenues au 31 décembre 2000 :	100 322
Actions achetées pendant l'exercice :	78 174
Actions vendues pendant l'exercice :	2 187

e) Ventilation des réserves (avant affectation du résultat)

réserve légale :	5 280
réserve spéciale des plus-values à long terme :	23 098
réserve extraordinaire :	42 500

ENSEMBLE	70 878
-----------------	---------------

f) Ecart de réévaluation

Les immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

g) Provisions pour risques et charges

. pour litiges	10 638
. pour retraite	0
. pour impôts	0
. pour autres charges	3 944

ENSEMBLE	14 582
-----------------	---------------

Note 5 Echéanciers

a) Créances, dettes et engagements (y compris les intérêts courus)

	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	ENSEMBLE
ACTIF					
créances sur établissements de crédit et clientèle	3 350	5	376	1 088	4 999
obligations et autres titres à revenu fixe	27 872	30 560	2 875	9 135	70 442
créances subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL	31 402	30 565	3 251	10 223	75 441

PASSIF

dettes envers établissements de crédit et clientèle (*)	1 793	-	-	-	1 793
dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
dettes subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL	1 793	-	-	-	1 793

HORS BILAN

Néant

(*) dont dette à moins de trois mois à l'égard de Voyages Beauvau : 411
dont se rapportant à des entreprises liées : néant

b) Intérêts courus ou échus au 31.12.00

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts échus à payer
sur créances ou dettes sur les établissements de crédit	4	
sur créances ou dettes sur la clientèle	68	70
sur obligations et autres titres à revenu fixe	689	-
TOTAL	761	70

Note 6 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Résultat fiscal	Impôt	Résultat comptable
Résultat courant	11 743	11 743		11 743
Charges définitivement exclues du droit à déduction		302		
Charges de l'exercice 2000 à déduire du résultat fiscal des exercices 2001 et ultérieurs		1 327		
Charges des exercices 1999 et antérieurs déduites du résultat fiscal 2000		- 522		
Assiette et I.S.		12 850	4 284	- 4 284
Avoirs fiscaux imputés			- 2 376	2 376
Contribution additionnelle			428	- 428
Total résultat courant	11 743		2 336	+ 9 407
Résultat exceptionnel passible I.S.	- 5 352	- 5 352	- 1 784	- 3 568
Dégrèvement d'impôt			- 4 678	+ 4 678
Avoirs fiscaux imputés				
Contribution additionnelle			- 178	+ 178
Total résultat exceptionnel	- 5 352		- 6 640	+ 1 288
ENSEMBLE	6 391		- 4 304	10 695
(en K€)	974		- 656	1 630

Note 7 Personnel et organes sociaux

a) Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	6	11	17
Cadres et assimilés	6	4	10
Dirigeants	2		2
TOTAL	14	15	29

b) Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunérations	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie
Conseil d'Administration	73	néant	néant
Direction Générale	1 426	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	néant

Selon l'article 9 du Règlement 85-12 du Comité de la Réglementation bancaire, l'inclusion de certaines entreprises dans le champ de la consolidation d'un établissement de crédit n'est pas obligatoire lorsqu'elle ne présente pas un caractère significatif et, notamment, lorsque le total du bilan de la filiale est à la fois inférieur à 1 % de celui de l'établissement de crédit et à 10 millions d'Euros. Tel est le cas pour Voyages Beauvau.

Au cas présent, ces comptes consolidés ne fourniraient aucune information supplémentaire : compte tenu de l'utilisation de plans différents (plan comptable bancaire pour Change de la Bourse et plan comptable général pour Voyages Beauvau) la consolidation se fait obligatoirement par mise en équivalence (articles 357-3 de la loi du 24 juillet 1966 et 248 du décret du 23 mars 1967).

Soucieux d'une information optimale de nos actionnaires, nous avons préféré reproduire ici le rapport de gestion et les comptes intégraux de notre filiale.

Rapport de gestion

Quatrième année de présence dans le hall clientèle de Change de la Bourse, l'année 2000 confirme la tendance des années précédentes. Dans la continuité de l'exercice 1999, les produits d'exploitation ont progressé de 10,6 %, le bénéfice social a été multiplié par 1,9.

Le bénéfice social s'élève à 104 345 francs, à comparer aux 55 236 francs de l'exercice précédent et aux 31 617 francs de l'exercice 1998. Les fonds propres passent ainsi à 351 433 francs, tandis que le fonds de roulement progresse de 228 019 francs à 287 409 francs.

Les éléments essentiels de ce résultat sont les suivants :

a) les commissions enregistrées ont atteint 1 632 082 francs, contre 1 517 805 francs au cours de l'exercice précédent, soit un taux de progression de 7,5 %. Ce résultat est dû, entre autres, à un important client qui nous a confié la quasi-exclusivité de ses déplacements pendant onze mois de l'année. Le bénéfice d'exploitation atteint 152 307 francs, contre 61 180 francs l'exercice précédent.

Le taux de commissionnement (rapport des commissions enregistrées au volume de facturation) est en baisse sensible d'un exercice sur l'autre, passant de 7,86 % à 6,97 %. C'est le résultat d'une politique de réduction systématique des taux de commissionnement des grandes compagnies aériennes, d'une part, et de la pression des plus gros clients pour obtenir des avantages particuliers, d'autre part.

b) Le résultat financier de l'exercice est de - 23 485 francs contre 1 596 francs en 1999. Il correspond à la facturation d'agios de la trésorerie de la société auprès de la société mère.

c) Le résultat exceptionnel est égal à 19 705 francs.

d) L'impôt sur les sociétés correspond à 44 182 francs.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 avril 1997 entre votre société et Change de la Bourse, convention que vous aviez préalablement approuvée lors de votre assemblée du 13 mars 1997 :

. au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble, Change de

la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 51 650,52 francs,
. au titre des charges liées à ce local, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 25 825,28 francs,
. au titre des frais d'exploitation, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 77 964,80 francs,
. au titre de sa commission de gestion, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 141 026,50 francs,
. au titre de la rémunération des sommes déposées dans ses livres, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 22 644,62 francs.

Opérations sur le capital social

Les fonds propres de la société après affectation du résultat au report à nouveau s'élèvent à 351 433 francs. Afin de consolider la structure financière de la société, il paraît opportun d'augmenter le capital initial de 50 000 francs à 295 180,65 francs par prélèvement de 245 180,65 sur le report à nouveau. Ce nouveau capital correspond après conversion à 45 000 euros.

La réserve légale est portée de 5 000 francs à 29 518,07 francs par prélèvement de 24 518,07 francs sur les autres réserves et est convertie en euros soit 4 500 euros.

Changement de dénomination sociale

Depuis 1997, Voyages Beauvau est filiale à 97 % de Change de la Bourse et est située au 3 place du Général de Gaulle, dans le hall clientèle de la société mère.

Pour des raisons juridiques, Change de la Bourse change de dénomination sociale au 1^{er} juillet de cette année pour devenir IDSUD. Afin de pouvoir développer l'idée de groupe et pour éviter toute confusion avec les agences de voyages exerçant leur activité rue Beauvau à Marseille, Voyages Beauvau deviendra IDSUD Voyages à partir de la même date.

Modification des statuts

Après les modifications du capital social et de la dénomination sociale, les statuts de la société doivent être mis en conformité avec les décisions prises.

Perspectives

L'année 2001 sera marquante sur le plan social, avec la mise en place des 35 heures et sur le plan commercial, avec le lancement du site internet et une volonté de développer l'activité Tourisme.

Bilans comparés au 31 Décembre (en francs)

ACTIF	2000			1999
	Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	16 135	14 310	1 825	2 867
Immobilisations corporelles				
installations agencement divers	9 370	4 447	4 923	6 094
matériels bureau et informatique	35 221	29 961	5 260	10 108
matériel de transport	54 735	2 719	52 016	
Total actif immobilisé	115 461	51 437	64 024	19 069
Clients	2 491 562	68 159	2 423 403	1 595 936
Personnel.....				8 000
Etat.....				7 860
Banques.....	241 893		241 893	8 457
Caisse.....	1 864		1 864	3 109
Autres	95 272		95 272	95 868
<i>Sous-total.....</i>	<i>2 830 591</i>	<i>68 159</i>	<i>2 762 432</i>	<i>1 719 230</i>
Charges constatées d'avance	16 154		16 154	14 038
Total actif circulant	2 846 745	68 159	2 778 586	1 733 268
TOTAL	2 962 206	119 596	2 842 610	1 752 337

PASSIF	2000		1999
Capital	50 000		50 000
Réserve légale	5 000		5 000
Autres réserves	46 771		46 771
Report à nouveau	145 317		90 081
Résultat de l'exercice	104 345		55 236
Total capitaux propres	351 433		247 088
Provisions pour risques et charges	22 252		7 500
Total provisions	22 252		7 500
Autres dettes			43 510
Banques	1 230 653		466 655
Fournisseurs et comptes rattachés	1 012 319		813 868
Organismes sociaux	196 771		173 716
Etat	29 182		
Total dettes et comptes rattachés.....	2 468 925		1 497 749
TOTAL	2 842 610		1 752 337

Comptes de résultats comparés au 31 Décembre (en francs)

CHARGES	2000	1999
Charges d'exploitation	1 548 402	1 476 173
Autres achats et charges externes	448 579	334 921
Impôts, taxes et versements assimilés	8 844	12 653
Salaires et traitements	725 011	705 403
Charges sociales	305 968	323 472
Dotations aux amortissements	19 035	11 465
Dotations aux provisions pour risques et charges ..	36 415	70 734
Créances irrécouvrables		8 047
Autres charges diverses	4 550	9 478
Charges financières	24 207	1 180
Charges exceptionnelles	4 683	
Autres charges exceptionnelles	949	
Charges sur exercices antérieurs	3 734	
Impôt sur les bénéfices	44 182	7 500
Résultat de l'exercice	104 345	55 236
TOTAL	1 725 819	1 540 089

PRODUITS	2000	1999
Produits d'exploitation	1 700 709	1 537 353
Production vendue	1 660 020	1 517 805
Autres produits	40 689	13 325
Transferts de charges		6 223
Produits financiers	722	2 736
Produits exceptionnels	24 388	
Produits sur exercices antérieurs	16 888	
Reprise provision IFA	7 500	
TOTAL	1 725 819	1 540 089

Notes annexes

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les principes comptables habituellement retenus par la profession pour l'établissement et la présentation des comptes annuels ont été appliqués :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- inscription en comptabilité des éléments d'actif selon la méthode des coûts historiques,
- calcul des amortissements suivant le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale des immobilisations.

Tous les montants sont exprimés en francs.

Note 2 Engagements financiers et autres informations

- . Engagement de garantie financière professionnelle reçu de :
Change de la Bourse, 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille : 650 000 francs

Note 3 Bilan actif

- . Actif immobilisé :

	à l'ouverture	Mouvements de l'exercice augmentation/cession	à la clôture
<i>Valeurs brutes :</i>			
Immobilisations incorporelles	6 880	9 255	16 135
Immobilisations corporelles	44 591	54 735	99 326
TOTAL	51 741	63 990	115 461
<i>Amortissements et provisions :</i>			
Immobilisations incorporelles	4 013	10 296	14 310
Immobilisations corporelles	28 389	8 739	37 127
TOTAL	32 402	19 035	51 437

- . Créances représentées par des effets de commerce : *néant*
- . Etat des créances :

	Montants bruts	à 1 an au plus	à plus d'un an
- Actif immobilisé	64 024	64 024	0
- Actif circulant	2 777 432	2 777 432	0
- Charges constatées d'avance	16 154	16 154	0

- . Produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif : 352 165 (autres créances)
- . Charges constatées d'avances : cette rubrique ne comporte que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.
- . Charges à répartir : *néant*

Note 4 Bilan passif

- . Capital social : nombre de parts sociales en début d'exercice : 500 F en fin d'exercice : 500 F
valeur nominale en début d'exercice : 100 F en fin d'exercice : 100 F

- . Provisions :

	à l'ouverture	reprise	constitution	à la clôture
pour risques et charges	7 500	7 500	22 252	22 252
pour dépréciation	70 734	16 738	14 163	68 159

- . Etat des dettes : toutes les dettes sont à moins d'un an
- . Dettes représentées par des effets de commerce : *néant*
- . Charges à payer incluses dans les postes du passif : fournisseurs : 1 012 319
dettes fiscales et sociales : 196 771
- . Produits constatés d'avance : *néant*



LE TITRE EN BOURSE

Introduite à la Bourse de Marseille en 1985, CHANGE DE LA BOURSE est cotée sur le Second Marché.

Au 30 mars 2001, le nombre de détenteurs du titre était de 3 290, dont 37,01 % dans le public, suivant une enquête réalisée sur notre actionnariat à notre demande par la Sicovam.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION	1996	1997	1998	1999	2000		
Résultats et situation patrimoniale au 31.12							
<i>(en millions de francs)</i>						<i>en millions d'€</i>	<i>en millions d'€</i>
Produit d'exploitation bancaire	48,1	49,7	50,2	32,9	5,02	40,2	6,13
Produit net bancaire	38,6	36,5	32,9	25,2	3,84	34,7	5,29
Résultat courant avant impôt	17,1	15,5	14,7	3,5	0,53	11,7	1,78
Bénéfice social	13,9	12,8	11,8	26,1	3,98	10,7	1,63
Capitaux propres avant répartition	123,4	122,6	121,7	135,2	20,68	136,2	20,76
Fonds propres après affectation des résultats	109,7	109,9	109,0	124,7	19,01	125,8	19,18
Capitalisation boursière	275,6	242,0	200,6	181,8	27,72	172,7	26,32
Pour une action (en francs)							
						<i>en €</i>	<i>en €</i>
Bénéfice social	13,18	12,15	11,16	24,68	3,76	11,26	1,72
Dividende	13,00	12,00	12,00	10,00	1,52	11,02	1,68
Avoir fiscal	6,50	6,00	6,00	5,00	0,76	5,51	0,84

Pour un total de 5,4 millions d'euros de capitaux, le nombre de titres échangés est de 242 788 en 251 séances de bourse. Au 31 décembre 2000, la société détenait 100 322 actions dans le cadre réglementaire du programme de rachat d'actions.

COURS DE BOURSE	1996	1997	1998	1999	2000		
<i>(base 1 056 000 actions ; en francs)</i>						<i>en €</i>	<i>en €</i>
Dernier	261,00	229,20	190,00	172,19	26,25	163,53	24,93
Plus haut	349,00	295,00	250,00	217,12	33,10	172,52	26,30
Plus bas	241,10	189,80	176,00	157,43	24,00	123,32	18,80
Moyen	276,89	244,66	214,04	191,41	29,18	150,02	22,87



CHANGE DE LA BOURSE

Siège social :

3, place du Général de Gaulle

13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 09 00

Télécopie : 04 91 13 09 09

Société Anonyme au capital de 10 000 000 d'

RCS Marseille 057 804 783 B

Société Financière régie par la loi du 24 janvier 1984

Code interbancaire : 16 330

Conseil d'Administration

Georges Merle

Président-Directeur Général

Serge Hincker

Administrateur-Directeur Général

Daniel Luciani

Administrateur

Marie-Thérèse Luciani

Administrateur

Françoise Merle

Administrateur

Direction Générale

Georges Merle

Président-Directeur Général

Serge Hincker

Directeur Général

Murielle Pioli

Secrétaire Général

Commissaires aux Comptes

Marcel Virzi-Laccania

Titulaire

Jacques Vaysse-Vic

Titulaire

Jean-Marc Pascual

Suppléant

Nos informations financières : <http://www.PRLLine.com>

Conception - P BURLLOT / Imprimerie TYPO 5





CHANGE DE LA BOURSE

3, place du Général de Gaulle
13001 Marseille
Téléphone : 04 91 13 09 00
Télécopie : 04 91 13 09 09